

*Compte rendu de la cour princière du 23 janvier 316
Tel que noté par Ellyn de Mirabelle*

Présents :

Préfet diplomatique : Armand Dessaulles, représenté par Jonas Tyssère

Préfet commercial : Filipe Delorme, représenté par Bartholomeo Lobillard

Préfet académique : Théodor d'Auteuil

Préfet religieux : Gilbert Fallières

Préfet militaire : Ulrich Aerann

Représentante de la princesse : Hestia De Corail

Décisions du conseil princier

1e Doléance : amenée par le préfet militaire

Il y avait des demandes pour qu'il n'y ait plus d'armes du tout en pacte de vin. Plusieurs avaient manifesté leur approbation en public, incluant la compagnie du Heaume. Sir Wenceslas avait protesté, puisque Sa Majesté, le Prince avait toujours besoin de protection. Quelqu'un avait suggéré que Sir Wenceslas soit une exception, mais Sir Wenceslas avait insisté « Allons-nous bannir les poings et les doigts? » D'autres encore ont mentionné les ustensiles, des armes symboliques, etc.

En privé : Ulrich Aerann fait remarquer que les membres de la Compagnie du Heaume sont des radicaux et peuvent être dangereux : il y aurait peut-être des bienfaits à revisiter les lois du port d'armes en pacte de vin. Jonas Tyssère l'avait réprimandé « N'attaquez pas la Compagnie du Heaume ». Sa Majesté, le Prince avait observé que les gens peuvent toujours cacher leurs armes et que d'autres méthodes pour tuer existent: l'empoisonnement de la Princesse n'était qu'une récente démonstration. L'unanimité décide de ne pas revisiter les règles régissant le port d'armes.

2e Doléance : amenée par le préfet commercial

Il fallait mettre à jour les lois concernant la législation de la poudre à canon. Certains ont demandé que la poudre à canon soit entièrement bannie des guerres entre nobles et seulement utilisée contre les criminels et les nations étrangères capables d'utiliser du soufre et de la poudre à canon. La majorité du public avait manifesté leur approbation par applaudissement.

En privé : Il est décidé que les lois déjà en place tiennent : la poudre à canon est considérée comme une arme déshonorable et les taxes qui y sont associées restent.

3e Doléance : amenée par le préfet diplomatique

En privé : Des Désirants ont été attaqués au nom de Corrèse et de Sa Majesté, le Prince, par Conrad Mensner. Si cet acte est impuni, cela confirmerait que Sa Majesté, le Prince, soutient ces attaques et

coupe définitivement les relations diplomatiques avec les Désirants, malgré le fait qu'Ébène avait pourtant accepté de tendre la main vers les Désirants. Armand Dessaulles exige que Conrad Mensner soit puni pour avoir agi sous le nom de Sa Majesté, le Prince. Ulrich Aerann propose que ceci a été un acte commis sous le droit de guerre, et que de dire que c'était au nom « du Prince » était seulement une déclaration symbolique pour soutenir le régime seigneurial, et non mettre la responsabilité de l'acte sur Sa Majesté, le Prince. Bartholomeo Lobillard est d'avis que l'attaque sera perçue comme une attaque du conseil princier : le geste devrait être puni. Hestia De Corail avait insisté que le droit de guerre ne doit pas être fait au nom de Sa Majesté, le Prince. La majorité était d'accord avec cette affirmation : il ne faut pas impliquer le conseil princier sans avoir sa permission. Conrad Mensner lui-même est venu au conseil princier pour nier que l'attaque a été annoncée au nom de Sa Majesté, le Prince : « Aucunement : je n'aurai jamais fait d'attaque en Votre Nom. »

Il promet qu'il n'avait pas impliqué ni le conseil princier ni la Couronne. À son départ, Ulrich Aerann fait remarquer que lui-même a été accusé par les Désirants d'être « de mèche » avec Armand Dessaulles : peut-être que les rapports de l'attaque sont faux. Hestia De Corail suggère que le conseil princier se dissocie publiquement de l'attaque et mène une enquête. La majorité s'exprime d'accord. Ulrich Aerann dit qu'il ne peut pas mener cette enquête, puisqu'il y aurait conflit d'intérêts. Hestia De Corail offre de donner la tâche à un enquêteur externe au conseil princier, une de ses connaissances, mais il fut décidé que Théodor d'Auteuil allait mener l'enquête.

La lettre de Armand Dessaulles, avec les accusations, seront ajoutées en pièce jointe.

4e Doléance : amenée par le préfet commercial, dirigée vers Hestia De Corail

En privé : Bartholomeo Lobillard avait demandé comment les douanes d'Ardaros se portaient. Hestia De Corail avait spécifié que les douanes sont construites, et que le contrôle du commerce entre Ébène et Ardaros se passe bien. Ceux qui veulent faire des échanges cherchent à obtenir la permission, et le droit de faire du commerce avec Ardaros n'est pas accordé à tout le monde. Le but est d'anéantir la corruption. Justement, il y a des enquêtes qui se font à l'égard d'une personne en particulier, et lorsque les preuves seront recueillies et les accusations concrétisées, la personne jugée non fiable sera amenée devant Sa Majesté, le Prince lui-même pour qu'elle soit jugée par la Couronne.

5e Doléance, amenée par Gilbert Fallières

Il est temps de choisir le nouveau Témoin des Témoins. Malheureusement, les congrégations religieuses n'ont toujours pas trouvé de consensus. Jusqu'ici, il y avait seulement 4 candidats qui ne se sont même pas encore officiellement offerts – incluant Jean la Montagne et Édouard Ducharme, les deux ayant été anciens et/ou candidats de préfet religieux. Ulrich Aerann souligne qu'Édouard Ducharme est un personnage ombragé et qu'il vaut mieux qu'il ne devrait pas obtenir le titre de Témoin des Témoins. Balzème Desfontes ajouta que si Sa Majesté, le Prince, élisait quelqu'un contre l'approbation du peuple du royaume, cela augmenterait les tensions. Gilbert Fallières affirme qu'il est mauvais de choisir le prochain Témoin des Témoins par l'accumulation de pèlerins au Célestaire d'Yr : avoir autant de fidèles en un endroit peut mener à de violents conflits. Il vaut mieux éviter ce risque.

Balzème Desfontes recommande qu'un intendant temporaire soit choisi, jusqu'à ce que les congrégations religieuses puissent se décider. Sa Majesté, le Prince ajoute que pour choisir le prochain Témoin des Témoins, il faut que la majorité des congrégations religieuses soient en accord (soit un minimum de 3 sur 5). Sa Majesté, le Prince, nomme Gilbert Fallières comme Intendant temporaire. Ce sera aussi lui qui choisira les épreuves pour trouver le prochain Témoin des Témoins.

6e Doléance : amenée par Hestia De Corail

Hestia De Corail souhaitait discuter de la situation avec les Écores. Les propositions offertes exigent des amendements. Il doit sûrement y avoir des infiltrés qui ont des liens avec les Écores. Elle insistait qu'il fallait obtenir un accord avec les Écores pour la sérénité du royaume. Jonas Tyssère fait remarquer que les seigneurs palatins et le conseil princier n'étaient pas très enthousiastes avant l'abduction. La situation se renverse-t-elle devant nous? Le fait de récupérer un seigneur palatin contre une pirate sans grande importance vaudrait la peine. Une décision unanime n'a pas été prise : Sa Majesté, le Prince, avait finalement accepté trois des quatre propositions.

7e Doléance : amenée par Ulrich Aerann

Ulrich Aerann explique qu'il y a un ou des percepteurs envoyé(s) seul(s) en missions pour la Couronne et le conseil princier. Il demande qu'une ou deux troupes puissent accompagner ces missions pour assurer leur succès. Pour cela, le conseil peut utiliser les faveurs qui sont dues au conseil. Ceci permettrait une unité d'intervention plus apte à aller aux situations de crises. Évidemment, l'appel aux faveurs doit être équitable, et le conseil peut faire appel aléatoirement aux différents nobles. Ce projet peut être transmis au prochain préfet militaire, s'il y a lieu. [Note : Zeryab Nazem est devenu le nouveau préfet militaire. Le projet revient donc à lui.]

Missive au conseil Princier, par Armand Dessaulés

« Comme vous devez le savoir, les Désirants ont été attaqués sur mes terres par Geko Del'Carne et Conrad Mensner. De plus, les attaques ont été déclarées être faites aux noms de Corrèse et du Prince. Il est sûr que si ces personnes ne sont pas sévèrement punies pour leurs attaques, je considérerai que le prince et le conseil soutiennent effectivement ces actes, ce qui confirmera la rupture de toute forme de diplomatie et donc mon échec en tout point.

N'oubliez pas qu'il est de notoriété publique que je suis un Désirant. De plus, un vote a eu lieu sur les terres de la C.T.P.C. il y a deux mois et, à une grande majorité, le peuple a voté pour rejoindre les Désirants. En somme, nos terres et nos possessions sont désormais celles des Désirants. Si quelqu'un attaque les Désirants au nom du prince, il a donc déclaré la guerre aux Désirants eux-mêmes, et le tout au nom du prince, donc du royaume.

Je vous demande donc à vous membres du conseil et vous mon Prince de bien vouloir châtier ces traîtres au royaume. De leur infliger un châtement juste pour avoir utilisé le nom du souverain et falsifié ses volontés. Pour avoir poussé le royaume au bord d'une guerre civile. »

Vingt-deuxième jour de janvier,
Trois cent seizième année de l'ère royale
Cité d'Or

Honorables conseillers,

En tant que scribe officiel du conseil princier, je vous remets par la présente le bilan financier ratifié du trésor ébénais tel que comptabilisé par le préfet des Quartiers Sud, messire Filipe Delorme. Il est important de noter que les prévisions se font désormais de manière antérieure à la réception et non postérieure.



Trésor total

En date du 22 janvier 316

Revenus commerciaux : 25 carats (+0)
Impôts des campagnes : 55 carats (+0)
Taxes des pèlerins : 45 carats (+10)
Amende et procès : 0 carat (-20)
Solde antérieur : 57 carats

Total du trésor: 182 carats

Le trésor au jour du 22 janvier 316 se distingue par l'absence d'amendes obtenues par des procès au palais. De plus, le Siège des Témoins a rapporté 10 carats de plus qu'à l'habitude en taxes et dîmes. En raison des rénovations imposantes effectuées sur le célestaire d'Or par l'architecte Norbert Korsten, le nombre de dortoirs, de chapelles et de lieux de visite a augmenté l'affluence de pèlerins. Cela a incidemment amélioré la rentabilité de l'endroit.



Dépenses

Prévisions jusqu'au 19 février 316

Bataillon sacré et Protectors de l'île d'Or : 25 carats (+0)
Hébergement des pèlerins : 15 carats (+0)
Entretien des docks : 20 carats (+0)
Entretien du palais et des Neufs Jardins : 20 carats (+0)
Demandes ponctuelles des campagnes : 25 carats (+0)
Emprunt du préfet commercial Filipe Delorme : 57 carats
Mécénat du prince : 15 carats (+15)

Total des dépenses : 177 carats

À la demande du prince, 15 carats furent envoyés à messire Rodéric Thorsten en guise de financement du projet du stade de l'Orchindas.



Fond d'urgence

En date du 22 janvier 315

Total du trésor : 182 carats

Total des dépenses : 177 carats

Trésor disponible pour le fond d'urgence : 5 carats

Le conseil princier dispose de 5 carats à dépenser jusqu'au 19 février 316. Ce montant n'inclut pas le prêt de 57 carats octroyé à la banque de la Marine de Carrassin en décembre. S'il est remis, celui-ci sera comptabilisé dans le prochain bilan du trésor princier.



Balzème Desfontes
Scribe du palais d'Or

